

## Décision

**fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Opérateur logistique, organisé par Sorbonne Université**

*Le président de Sorbonne Université,*

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

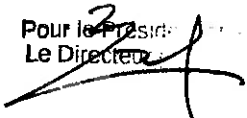
## **DÉCIDE**

Article 1<sup>er</sup> : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP G Opérateur logistique organisé par *Sorbonne Université* est composée ainsi qu'il suit :

*Géraldine VROLANT, présidente, Ingénieure d'études hors classe, Sorbonne Université, Paris*  
*Ferhat IRID, expert, Technicien classe supérieure, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris*  
*Rui LEITE FERREIRA, membre, Assistant ingénieur, Sorbonne Université, Paris*  
*Aurélié BALER, suppléante, Technicienne classe normale, Sorbonne Université, Paris*

Article 2 : Le *Directeur Général des Services de Sorbonne Université* est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Paris, le 21 mai 2019

Pour le Président  
Le Directeur  délégation  
services

**Jean-Christophe ERARD**